

0 62- GAUTHIER - 15102019 - 22H37

Sujet: [INTERNET] Contribution à l'enquête publique de Bersac sur Rivalier concernant le projet éolien

De : Michel GAUTHIER <michel.r.gauthier@gmail.com>

Date : Tue, 15 Oct 2019 22:37:00 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Aux commissaires enquêteurs,

Le promoteur a écrit à propos des chiroptères : « La perte d'habitat : destruction de gîte, modification d'un habitat de chasse... Risque lié à tout aménagement direct ou indirect du parc éolien (déboisement, destruction de vieux bâtis, assèchement de zones humides, création de nouveaux corridors de chasse ou de déplacement le long des chemins d'accès...). Les risques sont critiques lorsque les travaux risquent de détruire des individus en phase de repos diurne voire d'hibernation. Les risques peuvent également parfois être liés à des dérangements indirects en phase de travaux, qu'ils soient liés aux bruits et vibrations ou bien à la mise en place d'éclairages... »

Je formule les remarques suivantes.

Les chiroptères ont besoin : d'abris, de nourriture (insectes), d'eau Chacun de ces points est incontournable

Le chantier ne va pas se traduire uniquement par des pertes d'habitats où l'assèchement de zones humides.

Le chantier puis l'exploitation du parc vont entraîner un appauvrissement permanent en insectes dans une large zone autour des machines. Les pales (pièges à insecte)s, variations de pression, micro climat induit dans un large périmètre, destruction de l'habitat des insectes lors des coupes d'arbres et de lisières.

Ces conséquences ne sont pas statiques mais dynamiques. Elles vont s'accroître et se propager au fil du temps